

Parlons Vélo ! Municipales 2020

Questionnaire pour Mazères-Lezons

Introduction

Ce questionnaire reprend les points abordés dans le manifeste partagé sur cette plateforme. Merci d'en prendre connaissance avant d'y répondre et de consulter l'association Pau à Vélo pour obtenir de plus amples informations sur les propositions qui figurent dans ce manifeste.

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 :

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables.
Etablir un budget annuel minimum de 30000 euros sur la commune, correspondant à 15 euros/an/habitant, une moyenne dans les villes devenues favorables aux modes de déplacement actifs.

Action n°2 :

Mesurer la part modale des déplacements actifs et planifier avec volontarisme l'augmentation de cette part modale.

Viser une part modale vélo de 10% en 2024 (objectif communautaire du PDU) puis 15% d'ici la fin de mandat.

Cette mesure pourra être réalisée en concertation avec les services techniques de l'agglomération.

Action n°3 :

Désigner un ou une responsable (madame ou monsieur vélo) et mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 4 fois par an.

Action n°4 :

Après chaque rénovation d'espace public (voirie, place, parc), procéder à une inauguration à vélo, en présence des associations liées au déplacement à vélo et des services responsables de la rénovation.

Action n°5 :

Former l'ensemble des technicien·ne·s en lien avec le vélo aux spécificités de ce mode de déplacement.

En particulier, prendre connaissance des obligations d'aménagement qu'imposent la loi (article L228-2 du code de l'environnement, Double-Sens Cyclable en Zone 30, aménagements PMRs), et de l'état de l'art d'un urbanisme inclusif des modes actifs et des personnes à mobilité réduite (rues apaisées, largeurs, dégagement et abaissées de trottoirs, pistes cyclables, zones de rencontre, vélorues, sas vélo, cédez-le-passage cycliste, stationnement vélo, etc).

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°6 :

Créer un réseau express vélo reliant Mazères-Lezons à tous les pôles d'activités majeurs de l'agglomération.

Aménager un réseau de grandes lignes pénétrantes et transversales constituées exclusivement de larges pistes cyclables et de vélorues (rues donnant la priorité au vélo).

Les maîtres mots de ce réseau : Continuité, Capacité, Efficacité et Sécurité.

Des dessertes locales doivent permettre une connexion facile et sécurisée à ce réseau express depuis tous les quartiers de la commune.

Dans notre proposition, Mazères-Lezons est traversée par une des 6 lignes de ce réseau : une

liaison transversale connectant le centre-bourg à ceux de Gelos et de Bizanos.
Le réseau complet est à consulter dans notre manifeste.

Action n°7 :

Mettre en place des itinéraires cyclables jalonnés pour relier et rejoindre les pôles d'attractivité : Mairie, écoles, IME, commerces de proximité, le bureau de Poste, le centre commercial, ainsi que le complexe sportif

Action n°8 :

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines.
Créer des connexions entre le Réseau Express Vélo de l'agglo et les voies cyclables locales.
Aménager des accès à la véloroute V81 pour accueillir les cyclotouristes et faciliter son usage au quotidien.

*Des modifications simples peuvent parer à l'absence de Réseau Express Vélo dans un premier temps.
Par exemple :*

- *Equiper d'un revêtement cyclable le chemin donnant accès à la véloroute derrière le stade municipal,*
- *Aménager un accès cyclable et jalonné à la véloroute dans le lotissement Gassiot, qui permettrait de connecter aux communes voisines ce lotissement, le centre commercial et le centre-bourg (voir le passage envisagé dans notre manifeste page 12 et 13).*

Action n°9 :

Réduire les coupures urbaines, en s'appuyant sur le plan vélo du gouvernement et son fonds mobilités actives « Continuités cyclables », doté d'un budget de 50 millions d'euros en 2019.
Plusieurs projets sont éligibles pour parer à ces coupures sur Mazères-Lezons.

A commencer par l'aménagement sur la rive gauche du gave d'une rampe en pente douce donnant accès à la passerelle sur le gave à tous les types d'usagers (PMRs, poussettes, enfants, personnes âgées, vélos chargés, vélos-cargos, etc). Cette passerelle est située sur le territoire de la commune voisine de Bizanos, mais la problématique des mobilités va bien au delà des limites communales. C'est au niveau de la Communauté d'Agglomération, du Département et de l'Etat que ce projet doit être mené. Et le poste d'élue local.e que vous occuperez doit porter ce projet dans ces instances.

Il faut pour cela vous engager à étudier le projet de rampe proposé par les association d'usagers, consulter les conditions transmises par la Préfecture et promouvoir la réalisation de cet aménagement. Et enfin donner accès à ce franchissement du gave aux personnes à mobilité réduite, aux vélos-cargos et autres vélos chargés (motherbike, long tail, VAE, etc), indispensables pour bouleverser nos modes de déplacement quotidiens.

Autre projet éligible : la sécurisation d'un ou des deux carrefours à sens giratoire de la rocade situés sur Mazères-Lezons. La suppression de ces coupures doit être revendiquée auprès du Département maître d'oeuvre pour permettre de développer l'usage du vélo au quotidien en réduisant les risques encourus lorsque l'on traverse la rocade.

Action n°10 :

Maintenir le réseau cyclable avec un soin prioritaire : nettoyage régulier des feuilles et débris (verre...), remplacement des panneaux de signalisation endommagés, entretien régulier de la peinture... Proposer des itinéraires de déviation sécurisés en cas de travaux sur le réseau cyclable.

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°11 :

Repenser le plan de circulation pour supprimer le trafic de transit dans les quartiers résidentiels et le concentrer sur les grands axes. Comme détaillé dans le manifeste, avec le nouveau plan de circulation hiérarchisé, le trafic de traversée/transit est limité sur quelques grands axes bien identifiés (en violet) : à Mazères-Lezons, la rocade, l'avenue de la République et la rue Louis

Bathou, et non plus sur l'avenue du Général de Gaulle.

En dehors de ces axes, la vitesse est limitée à 30 km/h (ville en Zone 30) et le passage d'un quartier à l'autre est uniquement autorisée aux modes actifs. Des barrières (en rouge) physiques (obstacles) ou réglementaires (sens uniques) dissuadent les automobilistes de circuler entre quartiers et réorientent le flux motorisé vers les grands axes.

Retrouvant un sentiment de sécurité, piétons et cyclistes réinvestiront les lieux et envisageront de nouveaux modes de déplacement au quotidien.

Action n°12 :

Repenser le plan de circulation en réfléchissant à la place de la voiture dans la ville. Repenser le plan de circulation permet d'augmenter au maximum le linéaire de rues apaisées. Ce processus de hiérarchisation du réseau viaire a pour objectif, à terme, de ne conserver du transit motorisé que sur des axes susceptibles d'accueillir des pistes cyclables de qualité.

Dans l'avenue Charles de Gaulle, le trafic motorisé a accaparé tout l'espace sur l'axe historique de la commune. Les riverains en pâtissent. Leur sécurité est en jeu, ainsi que la valeur immobilière et le potentiel commercial et touristique du centre-bourg.

Un apaisement s'impose dans l'avenue Charles de Gaulle :

- en réorientant le trafic de transit vers la rue Louis Barthou (plus large, et dont la voie verte latérale pourra être étendue sur toute la longueur),

- en aménageant une Aire Piétonne qui redonnera vie à l'axe historique de la commune, et inclura la rue Jules Ferry pour sécuriser les enfants se rendant à l'école.

Action n°13 :

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité.

Action n°14 :

Transformer en zone piétonne l'avenue Charles de Gaulle sur sa portion la plus étroite et la plus sinistrée par le trafic motorisé, depuis l'avenue de la République jusqu'à l'intersection avec la rue Jules Ferry, qui sera également incluse dans cette aire piétonne pour sécuriser les enfants se rendant à l'école.

L'expérimentation a déjà eu lieu avec des désagréments limités lors des travaux qui ont modifié le plan de circulation du centre-bourg pendant plusieurs mois. Il s'agit maintenant d'oser un apaisement plus pérenne du centre de Mazères-Lezons.

Action n°15 :

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux.

Le Double-Sens Cyclable (DSC) évite de longs détours aux cyclistes, favorisant le développement de ce mode de déplacement.

Le Sas Vélo améliore la visibilité devant les poids lourds et permet d'échapper aux gaz d'échappement.

Le Cédez-le-Passage Cycliste aux Feux offre la possibilité de franchir une intersection en sécurité en exploitant le « temps de feu vert résiduel » des voies sécantes.

Action n°16 :

Restreindre ou supprimer la circulation devant les écoles aux heures d'entrée et de sortie des classes. Pour permettre à nos enfants de se rendre en sécurité à pied ou à vélo à l'école, et de faire disparaître l'insécurité routière et la pollution dont les enfants sont les premières victimes dans ces zones.

Action n°17 :

Rendre claire et visible l'offre de stationnement aux portes de la ville, afin d'y orienter les visiteurs, et d'alléger le trafic en centre-ville.

Ne pas créer de nouvelle "aspiration de voitures" dans le centre-bourg.

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°18 :

Implanter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces. Equiper en arceaux à vélo les espaces publics qui en sont dépourvus, et approcher les enseignes privées des zones commerciales pour les conseiller sur les équipements les mieux adaptés pour accueillir leur clientèle. Remplacer les derniers "pince-roue" par des arceaux (permettant de fixer le cadre du vélo).

Action n°19 :

Créer des locaux vélos dans les écoles et les équipements publics.

Grâce au programme Alvéole proposé par la FUB (Fédération des Usagers de la Bicyclette), le stationnement peut être pris en charge financièrement à 60% et accompagné d'une campagne de sensibilisation financée à 100%.

Action n°20 :

Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

Amendement voté dans la récente Loi d'Orientation des Mobilités (LOM).

Action n°21 :

Créer une aide à l'achat d'un vélo pour les particuliers et pour les entrepreneurs locaux (achat de remorque, vélo-cargo, triporteur, VAE, vélos pliants).

L'investissement de départ pour l'achat d'un vélo de qualité ou d'un Vélo à Assistance Electrique (VAE) est un frein au report modal pour une partie de la population.

Action n°22 :

Soutenir les associations de services vélo (vélo-écoles, ateliers de réparation) et mettre des locaux à disposition de ces associations.

Pour une association créée localement, ou pour accueillir une antenne de la Maison du Vélo communautaire.

Action n°23 :

Créer une maison du vélo accueillant les acteurs associatifs vélo et donnant une visibilité à la politique cyclable de la ville, la dotant notamment d'une machine à graver pour lutter contre le recel de vélos volés.

Ou s'investir dans le projet de Maison du Vélo à l'échelle de l'agglomération (projet "FASILAVELO lancé à Billère), dont une antenne pourra être ouverte à Mazères-Lezons.

Promouvoir une culture vélo

Action n°24 :

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires.

Action n°25 :

Créer des pistes cyclables d'apprentissage ouvertes à toutes et tous pour permettre l'apprentissage du vélo.

Cet investissement permettra la création d'une "vélo-école" locale, pour l'apprentissage du vélo et la remise en selle des adultes.

Action n°26 :

Installer des compteurs de passage vélo, affichant un score lisible par le public, et situés à des points emblématiques de la ville.

Par exemple dans l'avenue Charles de Gaulle, après l'avoir transformé en axe apaisé, pour constater et faire valoir la multiplication du nombre de piétons et de cyclistes qui réinvestiront les lieux.

Action n°27 :

Donner l'exemple : en tant que maire et élu·e·s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

Action n°28 :

Équiper les services municipaux de vélos-cargo pour réaliser une partie des livraisons municipales à vélo (repas à domicile, approvisionnement des écoles, entretien des espaces verts, police municipale).

Action n°29 :

Proposer le forfait mobilité durable (anciennement IKV : indemnité kilométrique vélo) aux agents municipaux.

Action n°30 :

Mettre en place des pédibus et vélobus pour emmener les enfants à l'école.

Des ramassages scolaires accompagnés, à pied ou à vélo.

Action n°31 :

Créer une "journée sans voiture". fixée mondialement le 22 septembre. Une journée pendant laquelle le trafic motorisé est limité aux grands axes ou à certains usages.

Action n°32 :

Créer une "fête du vélo". accueillant des animations de sensibilisation aux bienfaits d'un mode de déplacement actif, des activités de trocs et de réparation de vélos, et une balade familiale pour faire découvrir les itinéraires cyclables aménagés dès le début de mandat par la nouvelle municipalité.

Ou s'investir dans une grande Fête du Vélo organisée au niveau de la Communauté d'Agglomération

Action n°33 :

Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable y compris pendant des événements sportifs ou festifs se déroulant sur la commune, car nombreux sont les participants s'y rendant à pied, à vélo, en poussette qui prennent des risques à cause du stationnement illicite.

Action n°34 :

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.

Action n°35 :

Inciter financièrement les entreprises à organiser des animations pro-vélo : des concours et des remises de prix sur le nombre de trajets réalisés par an.

Ou solliciter les employeurs de la commune pour participer au Challenge de la Mobilité organisé par l'ADEME au mois de septembre.

Encourager la mise en place de stationnement vélos sécurisé dans les entreprises, et inciter les employeurs à proposer des vestiaires et des douches aux salariés parcourant des distances conséquentes pour se rendre sur leur lieu de travail.